

# Stratégie globale de lutte contre la consommation et le trafic de drogues

Département de l'environnement et de la sécurité

Département de la santé et de l'action sociale

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

14 septembre 2021



# **Béatrice Métraux**

Conseillère d'Etat,

Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité

# Stratégie globale et coordonnée

- **Nouvelle politique publique pour combattre consommation et trafic de drogues**
- **Transversale, pluridisciplinaire, coordonnée**
- **Cette politique s'inscrit dans la politique fédérale des quatre piliers**
- **Trois départements impliqués: DES, DSAS, DFJC**

# Marché vaudois des stupéfiants

- **Chiffre d'affaire annuel: 80 millions de francs**
- **Cannabis: 25'000 à 35'000 consommateurs  
(3,5 à 5 tonnes/an)**
- **Cocaïne: 14'000 consommateurs (500 kg/an)**
- **Héroïne: 2'000 consommateurs (200 kg/an)**

*Sources: Rapport MARSTUP 1 (juin 2017) et rapport MARSTUP 2 (juillet 2018)*

# Combat au long cours

- **STRADA depuis début 2000**
- **Opérations policières dans les villes vaudoises depuis 2016**
- **Augmentation des condamnations**
- **Surpopulation carcérale**

# Prévention et répression

- **Limites de la répression seule**
- **Stratégie globale (quatre piliers)**
- **Bonnes pratiques et expériences d'autres cantons**
- **Plan d'action sur quatre ans (2022 – 2026)**



# **Rebecca Ruiz**

Conseillère d'Etat,

Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale

## Plus de douze mesures dans trois des quatre piliers

- Le DSAS contribue avec plus de 12 mesures à cette nouvelle politique publique pour lutter contre les méfaits de la consommation et du trafic de drogues.
- Dans trois des quatre piliers: la prévention, la thérapie et la réduction des risques.
- Plutôt que de les lister tous, en voici trois qui illustrent notre volonté d'être efficaces en appliquant les meilleures pratiques du domaine, et de notre volonté de collaborer entre les divers services et départements pour une gestion commune et sûre de l'espace public.



## 1. Le Drug Checking

- On a aujourd'hui dans le Canton très peu d'informations sur les produits qui circulent (composition, coupage, etc), notamment sur les psychotropes de synthèse, puisqu'il n'existe aucun contrôle de qualité.
- Ils sont pourtant de plus en plus forts.
- C'est un problème pour les autorités sanitaires: sans connaissance de ce qui est proposé sur le marché au jour le jour, comment savoir si un produit particulièrement dangereux arrive sur le territoire, comment lancer une alarme pour informer les personnes concernées?

## De quoi s'agit-il?

- De proposer aux consommateurs, dans des lieux ciblés, d'analyser sur place les produits qu'ils s'approprient à utiliser pour évaluer leur dangerosité et informer sur les risques (dosage de la substance active, produits de coupage, etc)
- Pour être efficace, il faut pouvoir tester à un rythme soutenu et livrer rapidement une analyse.
- Ce sera possible grâce au NIRlab

## Les autres avantages

- Les consommateurs ont aussi le souci de préserver leur santé .
- Ils développent des stratégies empiriques pour atteindre cet objectif.
- Le *drug checking* leur offre la possibilité de savoir quel est le degré de dangerosité du produit.
- Surtout, les spécialistes présents sur le terrain donnent des recommandations qui permettent de réduire considérablement les risques pour la santé (intoxications aiguës).
- C'est un moyen efficace d'entrer en contact avec des personnes qui ne sont pas suivies par des professionnels de l'addiction.

## 2. Coordination avec la police cantonale

- Soit une opération de police d'envergure sur une place très fréquentée par les consommateurs de substances psychotropes.

## Avant:

- La police arrive sur site et mène à bien sa mission
- Les consommateurs ne reviennent plus durant un certain temps
- Ils échappent ainsi aux travailleurs du réseau socio-sanitaire
- Un problème parmi d'autres: ils n'ont alors plus accès à la remise de matériel d'injection stérile
- Conséquence 1: plus de risques d'infections (HIV, hépatite C) pour les concernés
- Conséquence 2: l'espace public est souillé de seringues usagées abandonnées

## Demain:

- La police prend contact avec l'OMC et fait part de sa mission
- L'OMC prévient en amont les acteurs du réseau et adapte le dispositif de remise de matériel, via par exemple des pharmacies
- La police intervient
- Les consommateurs ne reviennent plus dans cet espace public pendant un certain temps
- Ils sont orientés sur les pharmacies qui collaborent, où ils peuvent échanger leur matériel
- Conséquence 1: les risques d'infections sont réduits
- Conséquence 2: l'espace public est mieux géré

## Proposer le programme DAM ailleurs qu'à Lausanne

- Nous investissons beaucoup sur la prévention, puis sur la thérapie.
- Il arrive que certains consommateurs, malgré leur volonté d'aller mieux et malgré les soins qu'ils reçoivent, se retrouvent en échec thérapeutique.
- En ultime recours, et pour permettre une stabilisation de leur état, ils peuvent, sous certaines conditions définies par l'OFSP, accéder au programme de prescription d'héroïne pharmaceutique.

- Ce programme est très efficace et très contraignant; il ne se fait qu'en hôpital, avec du personnel formé
- Les bénéficiaires doivent venir tous les jours – deux fois par jour même au début
- Aujourd'hui, seul le CHUV peut proposer ce programme, qui compte 50 places
- C'est problématique pour les personnes domiciliées loin de Lausanne
- Dans un souci d'équité, et d'efficacité, nous souhaitons l'étendre à d'autres sites du Canton, en commençant par le Nord.

## Conclusion

- D'autres mesures sont prévues:
  - Détection
  - Formation
  - Amélioration du parcours dans le réseau de soins
  - Maintien à domicile
- Dans le but de gérer ensemble et de manière sûre l'espace public





# **Cesla Amarelle**

Conseillère d'Etat,

Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

# Plan d'action en milieu scolaire

Quatre axes:

- **La prévention universelle**
- **Le repérage et l'intervention précoces**
- **La formation des professionnelles et des professionnels**
- **La thérapie et la prise en charge (le soin)**

## Axe 1: Prévention universelle

Des partenaires interviennent dans les classes:

- La fondation AACTS à Vevey
- Le Centre d'aide et de prévention de la fondation du Levant (CAP Levant)
- La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)
- Unisanté (ex-CIPRET) – prévention tabac
- Dès 2021: Le CJE (centre du jeu excessif) du CHUV

## Axe 2: Repérage et intervention précoce

### Objectifs

- Intervenir le plus tôt possible
- Maintenir les jeunes dans le système de formation, d'aide et de soins
- Soutenir les professionnel-le-s pour la gestion des consommations à risque

→ Fin 2020, mise en place réalisée dans 49% des établissements  
(secondaire I et secondaire II)

# Axes 3 et 4: Formation pour les professionnelles et les professionnels et prise en charge des élèves vulnérables

## Objectifs

- Développer un langage et une attitude commune autour des situations problématiques
  - Éclaircir le rôle de chaque personne qui intervient dans le processus de repérage et d'intervention
  - Acquérir une base théorique sur l'adolescence, les substances et les conduites addictives
- 2018 à 2020: 58 établissements ont suivi la formation (64% DGEO et 36% DGEP)



# **Béatrice Métraux**

Conseillère d'Etat,

Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité

# Enquêtes

- **Coordination avec les partenaires sécuritaires** afin d'optimiser et renforcer la présence sur le terrain (Gendarmerie et Polices communales).
- **Renforcer les effectifs de la DFD** (*Division Flagrant Délit de la brigade des stupéfiants*) dans le but d'une prise en charge accélérée des infractions liées au deal de rue.

# Coopération et coordination

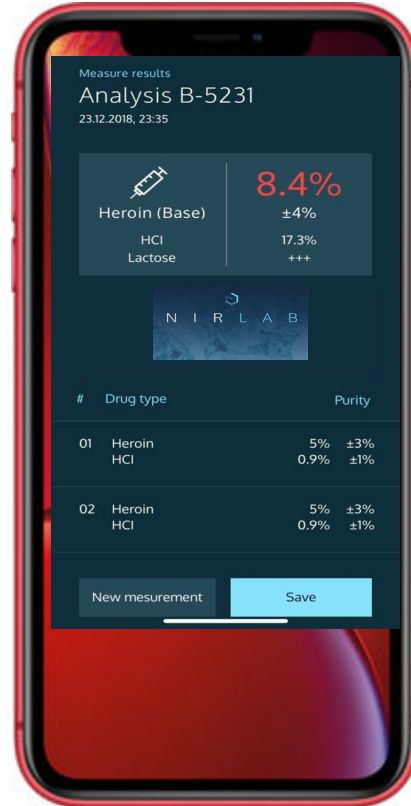
- **Favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs des quatre piliers (DES; DFJC; DSAS) afin de pouvoir proposer des actions ciblées et coordonnées.**



## Surveillance des drogues (NIRLab)

- **Accélération des enquêtes judiciaires** en identifiant immédiatement l'ensemble des produits stupéfiants saisis sur les lieux
- **Appareil d'analyse** dans les enquêtes judiciaires. Les résultats, validés par l'ESC, sont intégrés dans les rapports transmis au MP
- **Renforcement du monitoring des produits stupéfiants** consommés et séquestrés à l'aide du projet NIRLAB.

# Surveillance des drogues (NIRLab)



# Interdiction de périmètre

- Réponse à la motion Mathieu Blanc
- Nouvelle prérogative pour les polices vaudoises
- Réduction présence des dealers
- De 24 heures à 3 mois au maximum

# Conclusions

- **Une nouvelle politique publique** qui répond à une problématique de santé publique
- **Un plan d'action** pour lutter contre la consommation et le trafic de drogue
- **Une approche globale** qui s'intègre dans la stratégie des quatre piliers grâce à la coordination des trois départements DES, DSAS, et DJFC
- **Un suivi** de la problématique du trafic et de la consommation des stupéfiants de manière coordonnée